

DJEPVA - Bureau
du
développement
de la Vie
associative

La newsletter Vie associative

Octobre 2019

1. Une nouvelle organisation territoriale au service des grands chantiers à venir en matière de jeunesse, éducation populaire, vie associative et sport



La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État a fixé des objectifs répondant aux principes de transformation de l'organisation territoriale des services publics annoncés dans le cadre d'Action publique 2022.

Elle a notamment acté le transfert des compétences des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) ainsi que le transfert des agents exerçant ces missions au sein de délégations régionales à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, associées aux régions académiques et aux directions des services départementaux de l'éducation nationale.

La réflexion pour accompagner cette phase de transformation s'est amorcée durant l'été avec la tenue, au plan national, de différents groupes de travail. Conduits sous l'égide du secrétariat général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en lien avec le secrétariat général des ministères sociaux et mobilisant les représentants des directions d'administration centrale métiers, des services déconcentrés (régionaux et départementaux) en charge des champs JEPVA et sports ainsi que des rectorats et services départementaux de l'éducation nationale, ces groupes de travail ont formulé des propositions en

vue de contribuer au repositionnement des politiques publiques menées dans les champs de la jeunesse, de l'engagement, de la vie associative, de l'éducation populaire et du sport avec celles de l'éducation nationale, au-delà du seul déploiement du service national universel (SNU).

Ce travail de réflexion doit permettre d'examiner à l'aune de différents enjeux les projets d'organisation que les préfets de région doivent préparer, pour fin octobre 2019 et qui seront présentés en conférence nationale de l'administration territoriale de l'État (CNATE) au cours de l'automne 2019.

En effet, les propositions d'organisation doivent permettre de répondre, grâce à des solutions différenciées en fonction des réalités et spécificités locales, aux besoins particuliers qui seront identifiés sur chacun des territoires au vu des moyens déployés dans le cadre des politiques publiques nationales. Sont ainsi associés tout au long de cette démarche les préfets de département, les directeurs régionaux et départementaux ainsi que les directeurs d'opérateurs concernés et les acteurs locaux au titre desquels les partenaires associatifs.

Par ailleurs, au niveau national, le processus qui conduit à la fusion des quatre inspections générales : l'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN), l'inspection générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports (IGJS) et l'inspection générale des Bibliothèques (IGB) au sein de l'inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) est achevé. L'IGESR apportera son expertise et son appui à la secrétaire générale des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Son rôle est d'éclairer et sécuriser les travaux de conception et de mise en place des délégations régionales et départementales à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative et au sport, ainsi que

leurs conséquences sur le pilotage de ces politiques publiques en administration centrale. Elle procédera à une revue des missions aujourd'hui exercées par le réseau jeunesse-sports-cohésion sociale (JSCS) en matière de formation et de certification, afin de rationaliser les diplômes et certifications actuellement délivrés dans les différentes filières.

Dans la nouvelle organisation, les missions sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative seront maintenues et positionnées au service des différentes politiques mises en œuvre dans ces domaines, dont le SNU.

Des préfigurateurs des futures délégations académiques seront prochainement nommés et les textes réglementaires revus pour prendre en compte la nouvelle organisation.

S'exprimant devant les agents de la DJEPVA/INJEP ainsi que de la Mission en charge de SNU le 6 septembre 2019, le Secrétaire d'Etat Gabriel Attal a notamment indiqué que « *cette nouvelle organisation territoriale permettra de décliner sur les territoires la continuité éducative et de donner de la chair et de la cohérence à un portefeuille ministériel dans lequel Jeunesse, Engagement, Sport et Education nationale sont réunis.* »

Par ailleurs, la Mission nationale SNU sera prochainement rattachée par décret à la DJEPVA afin d'assurer un pilotage national plus efficient de ce chantier présidentiel.

M. Attal a par ailleurs rappelé que « le SNU n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique JSEPVA qui s'incarne au travers d'autres mesures concrètes ».

De nombreux défis sont à relever.

Le ministère et le réseau ont la charge de mettre en œuvre une politique ambitieuse articulée autour du plan de développement de la vie associative et d'une stratégie en matière de jeunesse, mais aussi autour des plans mercredi et colos.

En effet, sur la vie associative les décisions, priorisées et programmées annoncées le 29 novembre 2018 pour l'engagement puis le 6 juin 2019 sur la philanthropie, qui sont mises en œuvre actuellement ou seront mises en œuvre par le Gouvernement en 2020 avec le concours des agents et des acteurs associatifs, constituent les fondements de la stratégie adoptée pour le quinquennat.

Deux propositions de loi se sont inscrites pleinement dans la feuille de route « Vie associative » : la proposition de loi en faveur de l'engagement associatif adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 9 mai 2019 en seconde lecture et la proposition de loi visant à améliorer la trésorerie des associations, adoptée à l'unanimité lors de son examen le 26 mars 2019 en première lecture à l'Assemblée nationale puis modifiée par le Sénat le 9 juillet dernier.

Enfin, complémentaire de la feuille de route « Vie associative » présentée en novembre 2018, le plan du Gouvernement en faveur des petites associations répondra à leurs besoins par un accompagnement structurel et local renforcé qu'il s'agisse de démarches administratives, du financement de projets ou d'emplois locaux. Ainsi, parmi la soixantaine d'Objets de la Vie Quotidienne (OVQ) des français identifiés par le Gouvernement, figure le soutien des petites associations. Une fois par semestre un bilan de déploiement des OVQ dans les régions sera réalisé en étroite coordination avec tous les responsables des services déconcentrés de l'Etat et des opérateurs concernés.

2. Affichage des droits CEC



Le Compte Bénévole

Le site officiel du bénévole associatif

Les droits acquis au titre du compte d'engagement citoyen liés aux activités 2017 (toutes activités) devraient être affichés sur les comptes personnels de formation d'ici la fin de l'année 2019, quand le nouveau catalogue de formations sera directement accessible aux bénéficiaires. Seront également affichés d'ici la fin de l'année tous les droits liés aux activités 2018 hors ceux liés au bénévolat qui seront affichés après la date limite de validation fixée au 31 décembre 2019, soit en mars 2020.

3. Publications du HCVA

Au cours de sa séance plénière du 2 juillet 2019, le Haut Conseil à la vie associative a adopté deux rapports sur l'engagement associatif ouvert à tous et le rôle et la place des associations dans le contexte des nouveaux modèles d'entreprise.



<https://www.associations.gouv.fr/avis-rendus-par-le-hcva.html>

4. Publication du rapport de l'IGJS sur le FDVA



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Le rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports sur le FDVA a été publié : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/194000244-evaluation-du-fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva>.

Certaines de ses préconisations, quant à l'évolution de l'appel à projets national en lien avec le comité national du FDVA ou à la pluri-annualisation des soutiens, seront suivies lors des campagnes 2020 et 2021.

5. Campagne FDVA 2 - 2020

Au vu du calendrier parlementaire, la proposition de loi sur la trésorerie des associations devrait continuer à être débattue en 2020. Si la disposition de l'article 3 bis relative à la gouvernance des collèges départementaux était adoptée, elle n'entrerait alors en vigueur que courant 2020 en fonction de la date du vote définitif de la loi. Il est vraisemblable que la promulgation de la loi suivra la campagne FDVA 2020 dont la mise en œuvre au premier semestre demeure une attente forte des parlementaires.

6. Lancement du fonds d'aide aux GEA PTCA



La première mesure du plan de développement de la vie associative se concrétise par la mise en œuvre d'un fonds d'aide aux groupements

d'employeurs associatifs (GEA) et aux pôles territoriaux de coopération associatifs (PTCA).
Objectif : la mutualisation d'emplois et de moyens

pour un renforcement du modèle socio-économique et une dynamisation du territoire. Toutes les informations sur ces appels à projets territoriaux sont disponibles sur : <https://www.associations.gouv.fr/lancement-du-fonds-d-aide-aux-groupements-d-employeurs-et-aux-poles-territoriaux-de-cooperation-associatifs.html>. Les appels à projets seront ouverts jusqu'en décembre 2021.

7. Clôture de l'appel à projets pour le développement des partenariats de recherche des associations

La onzième mesure du plan de développement de la vie associative est inspirée de la proposition du Livre Blanc de la plateforme multi-acteurs ALLISS, demandant l'instauration d'aides à la recherche des associations. Cette proposition portée auprès de la représentation nationale en mars 2017 et, depuis, auprès du gouvernement, a trouvé une concrétisation expérimentale avec l'appel à projets de partenariat de recherche des associations. Clos le 30 septembre, les projets sont instruits par la DJEPVA avant d'être examinés par un comité de sélection dédié, animé par l'INJEP. Les décisions sont attendues pour le mois de novembre. Retrouvez en attendant l'appel à projets sur <https://www.associations.gouv.fr/le-soutien-aux-partenariats-de-recherche-des-associations.html>

8. Réforme de l'agrément jeunesse – éducation populaire

Un décret du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a modernisé le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Retrouvez prochainement les explications de la réforme sur PACo.

9. Agenda

- 15 octobre 2019 : Rencontre nationale des DDVA et des DRVA, à l'ENA à Paris. [Inscription](#).
- 16 octobre 2019 : Forum National des Associations & Fondations, au Palais des Congrès de Paris. [Inscription](#).

L'équipe du Bureau du développement de la vie associative de la DJEPVA.